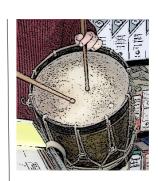
# **Tambour battant**



Année 9, n°34

5 janvier 2017

### Noël du CCAS

Le colis du CCAS a été distribué à tous les plus de 70 ans de la commune. Comme tous les était ans il composé de produits locaux: Foie gras, conserve de jambonneau, dés de fromage, pétillant, chocolats ainsi que pâtes de fruits (le Relais) et biscuits (le Franc Parlé) de Marçais.

Dans les pages intérieures :

quelques actions menées par le Syndicat de Pays Berry Saint Amandois qui pourraient vous intéresser,

des éléments de bilan financier des travaux et leur suite



Les membres du Conseil Municipal vous souhaitent leurs meilleurs vœux avec ce premier bulletin de l'année .

Nous inaugurerons les locaux qui viennent d'être rénovés et l'aménagement de la place en présence des personnalités et institutions qui ont apporté un soutien à ces travaux .

## Samedi 4 février

Vous êtes cordialement invité à 10h 00 à la mairie pour la visite des locaux

Après les allocutions, un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes et permettra de partager un moment de convivialité.



Pays Berry Saint-Amandois

#### **FOCUS SUR DEUX ACTIONS**

Réunissant **86**communes du sud
du Cher, le Pays
travaille sur un
certain nombre de
projets porteurs pour
l'avenir de notre
territoire:

- Le Contrat Local de Santé (CLS) est composé de 27 fiches actions autour de la prévention, des maladies chroniques ou de la démographie médicale.
- Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT): document de planification de l'aménagement de l'espace à moyen et long terme.
- Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) destiné à lutter contre le changement climatique.
- La Trame Verte et Bleue dédiée à la préservation de la biodiversité.
- Le programme européen LEADER permettant le financement d'actions de développement rural.
- Les Contrats avec la Région Centre Val de Loire qui alloue plus de 7 000 000 € sur 6 ans pour les investissements locaux en faveur de l'économie, la performance énergétique, les services à la population, les activités sportives et de loisirs et l'agriculture.

Améliorer votre résidence principale :les subventions de l'ANAH et l'éco-prime du Pays

Ces aides sont attribuées aux propriétaires sous conditions de ressources et occupant un logement de plus de 15 ans sur le territoire du Pays Berry St-Amandois

1) Si les travaux suivants sont réalisés seuls et qu'ils constituent le mode de chauffage principal ou non de l'habitation, les équipements de chauffage éligibles sont :

Type de travaux	Montant de l'éco-prime
Poêle à bois (norme NF EN 13240 ou NF EN 14785 ou EN 15250)	750 € (sur un minimum de 1 500 € d'achat)
Poêle de masse	1 200 € (sur un minimum de 1 500 € d'achat)
Poêle à granulés	750 € (sur un minimum de 1 500 € d'achat)
Chaudière individuelle à bois de puissance inférieure à 300	1 800 €
kw (rendement énergétique et émissions de polluants respectant les seuils de la classe 5 de la norme NF EN 303.5)	(sur un minimum de 3 000 € d'achat)
Chaudière individuelle à condensation	750 € (sur un minimum de 1 500 € d'achat)
Chaudière individuelle basse température	450 € (sur un minimum de 1 500 € d'achat)
Système thermodynamique géothermal	1 200 € (sur un minimum de 1 500 € d'achat)

IL CONVIENT DE contacter les services du Pays Berry St-Amandois **avant tout début d'exécution de travaux,** 88 avenue de la République - 18200 St Amand - 02 48 96 16 82

2) Si les travaux sont réalisés en même temps que d'autres travaux de rénovation énergétique (isolation performante des murs, des plafonds, changement des menuiseries etc...) et permettent un gain énergétique probant, les aides de l'ANAH pourront être également mobilisées (sous réserve). Dans ce cas il faut contacter soit SOLIHA 18 – Mme Raymond au 02 48 23 10 60 ou l'ANAH au 02 34 34 62 97

#### Opération Si on Plantait?

Le Pays Berry St-Amandois a mis en place une opération collective de plantation, financée par la Région Centre Val de Loire.« Si on Plantait ? » se caractérise par une aide à l'acquisition de plants et à leur mise en place. Elle s'adresse aussi bien aux communes et à leurs groupements qu'aux particuliers. Les projets doivent concerner la plantation de :

- haies champêtres mélangées (linéaire de 50 m minimum).
- les alignements linéaires d'arbres, (minimum de 10 arbres)
- les vergers avec un minimum de 15 arbres plantés (et au moins 20 % de variétés dites anciennes.)
- haie de taillis bois/énergie (pour les agriculteurs) avec un minimum de 500 m de linéaire planté.
- Les projets d'agro-sylvesterie

Une liste de végétaux a été sélectionnée en fonction de leur typicité par rapport aux paysages du Pays. Seuls ces végétaux pourront être subventionnés.

Le Pays Berry St-Amandois procède à l'acquisition des plants, puis les rétrocède aux bénéficiaires ultimes, subvention de 50 % déduite.

Si vous souhaitez y participer, contactez le Pays Berry St Amandois (Magali PERMENTIER)



### Conseil municipal de Marçais Bilan 2016 et perspectives 2017

L'année 2016 a été une année d'aboutissement de divers projets engagés par le Conseil Municipal suite à l'étude sur le bourg menée en 201. Parmi les diverses hypothèses proposées par l'architecte, les membres du Conseil Municipal ont préféré la réutilisation maximale du patrimoine de la commune et une réorganisation du centre bourg autour de ses bâtiments malgré leur caractère un peu excentré. Des travaux ont donc été entrepris pour réaménager ces locaux. Une grande partie des projets esquissés lors de l'étude ou déjà prévus lors de l'installation de la chaudière au bois déchiqueté est aujourd'hui terminée :

- Le réseau de chauffage depuis la chaufferie de l'école a été étendu jusqu'à la salle des fêtes et aux divers logements (poste et presbytère dont un seul reste à équiper). Ce réseau permet des économies (la salle des fêtes était très coûteuse en chauffage électrique) mais il est aussi bénéfique à notre environnement, il valorise le bois des haies de notre pays et le travail des agriculteurs qui fournissent les plaquettes de bois (elles sont livrées depuis la plateforme de Fosse Nouvelle).
- Le réaménagement du bâtiment de la mairie après celui de la classe primaire et de la salle d'activité est terminé. Ce bâtiment a été très bien isolé et rendu accessible et pratique. La salle Jean Chevalier a été conservée et sa taille permet la tenue des Conseils Municipaux mais aussi, grâce à un accès par la cour, d'accueillir du public lors de réunions ou de mariages ou lors des élections. Elle peut accueillir les enfants pour des projections dans le cadre scolaire ou périscolaire. Par ailleurs un logement locatif a été créé à l'étage de la mairie.
- Les services de la Poste vont bientôt installer l'agence postale dans le secrétariat de mairie. Ce regroupement permettra un meilleur service et une présence continue du mardi au samedi dans ces bureaux.
- ➤ L'aménagement de la place St Maurice a créé un square convivial devant le parvis avec un accès facilité à l'église, au cimetière et au monument aux morts. L'édifice a été réparé par des tailleurs de pierre et il est désormais accessible aux personnes handicapées. Cette mise en valeur de l'église s'est accompagnée de plantations d'arbres et de massifs fleuris qui en feront une vitrine accueillante de notre village.

L'équipe municipale se tourne à présent vers l'avenir. Elle prévoit cette année le travail d'étude et de mise en route des travaux de la cantine, de l'école côté maternelle et de la crèche pour une réalisation en 2018.

Pour 2017 les principaux investissements concerneront les routes pour lesquelles la Communauté de Communes a rendu aux communes leur compétence d'intervention. Après Tuseau en 2016, des travaux sont prévus sur les routes de la Couy, Bouffeloux, les Quatre Vents.

Par ailleurs la Communauté de Communes bénéficie d'aides importantes en faveur des énergies renouvelables (photovoltaïques): la commune étudie la possibilité d'avoir des moyens nouveaux (vente d'électricité...) par ce biais.

Quoiqu'il en soit il n'est pas envisagé de nouvel emprunt dans l'avenir sinon pour la construction de la crèche qui sera ensuite louée à l'association les Gabignons.



La chaudière installée en 2013 dans les anciens garages de l'école

Ces travaux ont coûté 400485,00€ Ils ont bénéficié de 242848,00€ subventions et pour le reste de prêts spéciaux de Caisse des Dépôts et Consignations à des taux de 1,5% et 1,75 % sur 25 ans.

Ces travaux ont été subventionnés à 80 % avec un reste à charge pour la commune de 15319€ qu'elle a financé sans emprunt





#### Bulletin municipal de Marçais

Téléphone : 02 48 96 12 31 Télécopie : 02 48 56 37 99

**Courriel:** 

mairie-marçais@wanadoo.fr

#### Horaires de la Poste

Mardi: 10h30-12h Mercredi: 10h-12h Jeudi: 10h-12h Vendredi: 10h-12h Samedi: 10h-12h

## Ouverture du secrétariat de mairie

Mardi-Mercredi-Vendredi 10h-12h et 14h-18h

Jeudi : 14h-18h Samedi : 10h-12h

#### **Permanences**

Michelle RIVET Le Lundi : 14h30 à 16h30

> Annie DION Le Samedi : 10h à 12h

## PARUTION DANS LE BULLETIN

Si vous avez des informations à diffuser par le biais de ce bulletin, faites-les parvenir en mairie.



#### samedi 21 janvier 2017

A 10h30 messe

12h vin d'honneur à la salle des fêtes Autour de 13h rendez vous chez Bertrand Regnault de la Mothe, le nouveau bâtonnier (le Moulin du Pont). En soirée dîner dansant avec Ludovic Bouet, Réservations 02 48 96 07 87 avant le 14 janvier.

### Plus de services dans notre village!

Nouveau à Marçais

"La Pizzaïolotte" installe son camion à Marçais tous les jeudis à partir du 19 janvier prochain place de l'église.

Pour commander vos pizzas : 06 88 94 29 49

Pensez aussi au salon de coiffure tenu par une nouvelle arrivée dans la commune déjà appréciée par sa clientèle : Ludmilla Mercier tél 06 83 08 77 20

Sans oublier le Franc Parlé,chez Nathalie et Francis,où on peut manger, boire, acheter de délicieux biscuits et meringues ou participer à des d'animations

et les producteurs fermiers de la commune ou proches pour acheter viande, pain,fromage, légumes, confitures, jus de fruits...